

Département de Maine et Loire
Arrondissement de SAUMUR
COMMUNE de BRAIN SUR ALLONNES

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 5 avril 2024

Convocation du 28/03/2024

Nombre de Conseillers
en exercice : 19
Nombre de Conseillers
présents : 16

L'An deux mille vingt-quatre, le cinq du mois d'avril à 18 heures, les membres du Conseil Municipal de cette commune se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, en session ordinaire du mois d'avril, sous la présidence de Monsieur Yves BOUCHER, Maire.

Présents : Mmes et MM. BOUCHER Yves, LEVEQUE Béatrice, LEJEUNE Jacques, BERGER Ludovic, CHARRIER Sophie, REIGNIER Maxime, MORICEAU Marie-Annick, BOUCHER Annick, TESSIER Dominique, GUÉRÉCHEAU-DESVIGNES Nicolas, DELAUNAY Sébastien, DUDÉ Guillaume, JAMET Amélie, CANONNE Julien, GALLARD Corine, COUINEAU Cyrille

Excusées :

Mme PETERS Nathalie représentée par M. BOUCHER Yves
Mme SCHAEFER Virginia représentée par Mme MORICEAU Marie-Annick
Mme LE SAGE Gwénaëlle représentée par Mme CHARRIER Sophie

Secrétaire de séance : Mme Sophie CHARRIER

DCM2024-04-052 **Vote du budget primitif communal** :
Acte 7.1.2 : Finances locales – décisions budgétaires

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve à l'unanimité le budget primitif communal 2023, qui s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à 2 939 165,63 euros ainsi qu'en dépenses et recettes d'investissement à 2 875 611,06 euros.

Précise que le budget primitif est approuvé au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement.

En matière de fongibilité des crédits, délègue à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres (dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel).

Donne tous pouvoirs au Maire et aux Adjointes pour réaliser toutes opérations et signer toutes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

Le secrétaire,
Sophie CHARRIER



Pour extrait conforme.
Le Maire,
Yves BOUCHER



Envoyé en préfecture le 30/04/2024

Reçu en préfecture le 30/04/2024

Publié le

S²LO
BP 2024

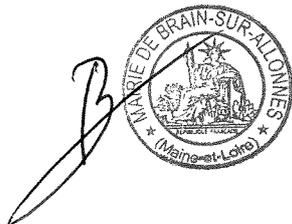
COMMUNE DE BRAIN SUR ALLONNES - 49 - COMMUNE DE BRAIN SUR A

ID : 049-214900417-20240405-DCM2024_04_0521-DE

ANNEXES

ARRETE ET SIGNATURES

Présenté par le Maire,
A Brain-sur-Allonnes, le 05/04/2024
Le Maire,
Yves BOUCHER



Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session Ordinaire.

A Brain-sur-Allonnes, le 05/04/2024

Nombre de membres en exercice :

19

Nombre de membres présents :

16

Nombre de suffrages exprimés :

13

VOTES : Pour :

13

Contre :

1

Abstention :

1

Date de convocation : 28/03/2024

Les membres du Conseil Municipal,

LEVEQUE Béatrice	
LEJEUNE Jacques	
PETERS Nathalie	Excusée
BERGER Ludovic	
CHARRIER Sophie	
SCHAEFER Virginia	Excusée
REIGNIER Maxime	
MORICEAU Marie-Annick	
BOUCHER Annick	
LE SAGE Gwenaëlle	Excusée
TESSIER Dominique	
GUÉRÉCHEAU-DESVIGNES Nicolas	
DELAUNAY Sébastien	

Envoyé en préfecture le 30/04/2024

Reçu en préfecture le 30/04/2024



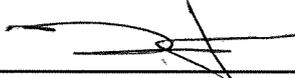
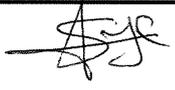
Publié le

ID : 049-214900417-20240405-DCM2024_04_0521-DE

COMMUNE DE BRAIN SUR ALLONNES - 49 - COMMUNE DE BRAIN SUR ALLONNES

ANNEXES

ARRETE ET SIGNATURES

DUDÉ Guillaume	
JAMET Amélie	
CANONNE Julien	
GALLARD Corine	
COUINEAU Cyrille	

30 AVR. 2024

12 AVR. 2024

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en sous-préfecture, le, et de la publication le

A Brain-sur-Allonnes, le30 AVR. 2024.....